



## Arrêté

**fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.**

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

**Article unique : Sont nommés membres de la commission de recrutement d'Adjoint technique de Recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention) emploi-type Commis-se de cuisine et de restauration, au titre de l'année 2026, dans l'académie de NANCY-METZ :**

**Monsieur Ramon Garau, Adjoint technique Principal de recherche et formation de 2<sup>ème</sup> classe, Université de Lorraine**

**Madame Isabelle Collinet, Attaché d'administration de l'État Classe Normale, Université de Lorraine**

**Madame Margot Bosmaher, Ingénieur d'études, Classe Normale**

**Monsieur Rémy Party, Attaché d'Administration d'Etat Classe Normale, Université de Lorraine**

Fait à Nancy, le 28/04/2026

La Présidente de l'Université de Lorraine